

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

La séance d'hier mérite une place d'honneur parmi les plus incohérentes du parlementarisme républicain. La voici en quelques mots :

Dans un ferme langage, M. Piou interpelle le gouvernement au sujet du grave incident qui s'est produit avant-hier à l'audience de la 10^e chambre correctionnelle.

M. Mazeau, garde des sceaux, répond en répétant le mensonge formulé dans la Note communiquée à la presse par l'Agence Havas :

« Aucun membre du gouvernement, dit-il, n'a eu connaissance du dossier et des pièces qu'il contenait. Il est donc à l'abri de tout reproche. »

Cette déclaration, en opposition formelle avec l'aveu fait par M. Rouvier dans la récente discussion de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano, provoque des rires inextinguibles.

Evidemment personne croit que la préfecture de police ait pu falsifier les pièces incriminant l'Élysée sans en avoir reçu l'invitation de la part de MM. Jules Grévy, Wilson, Rouvier et C^o.

Le ministre termine en annonçant qu'il est impossible d'ouvrir une information judiciaire sur la soustraction et les faux constatés à l'audience tant que les débats de l'affaire Caffarel ne seront pas épuisés.

Après bien des discours, la Chambre se trouve en présence des deux ordres du jour présentés par MM. Piou et Achard.

Le premier de ces ordres du jour contient une invitation, le second renferme un blâme.

M. Rouvier déclare adhérer à l'ordre du jour Piou et proclame que « le gouvernement a conscience d'avoir fait chaque jour son devoir, tout son devoir ».

On rit à se tordre.

Lequel des deux ordres du jour sera le premier mis aux voix ?

La Chambre accorde la priorité à l'ordre du jour de M. Piou.

Il ne reste plus qu'à voter sur le texte de l'ordre du jour lui-même.

La question posée est très claire, très simple. Mais voilà que, redoutant une équivoque, MM. Piou et Jolibois viennent poser au Cabinet cette interrogation :

« Acceptez-vous l'amendement avec le sens et la portée que nous avons voulu lui donner ? »

Alors il se produit un de ces jeux de ficelles dont M. Rouvier est coutumier.

Tout à l'heure, le garde des sceaux n'admettait pas la possibilité de l'ouverture d'une information judiciaire au cours du procès Caffarel.

Maintenant, M. Rouvier annonce que, « sans attendre l'invitation de la Chambre », M. le garde des sceaux vient d'envoyer au procureur général l'ordre d'ouvrir cette information déclarée d'abord impossible.

La ficelle est si énorme qu'elle ne trompe personne. Pendant quatre ou cinq minutes, la Chambre se livre à une véritable orgie de rires, d'exclamations et d'applaudissements ironiques.

Mais M. Rouvier n'est pas homme à se laisser démonter pour si peu. Le cynique insiste : il affirme que M. le garde des sceaux a agi « de sa propre initiative » ; et, dans un ouragan d'hilarité générale, il repousse maintenant l'ordre du jour Piou « devenu sans objet », pour réclamer l'ordre du jour pur et simple.

Je passe sous silence une discussion juridique sur la séparation des pouvoirs législatifs et judiciaires à laquelle le petit Goblet s'est rattaché pour annoncer qu'il voterait l'ordre du jour pur et simple, mais non sans exprimer le méchant souhait que « le pouvoir judiciaire soit plus à l'abri des influences législatives qu'il n'a été à l'abri des influences gouvernementales. »

Après avoir conféré avec MM. de Mackau et Paul de Cassagnac, M. Piou retire son ordre du jour motivé et l'ordre du jour pur et simple est adopté à mains levées.

Quelques mains de l'extrême gauche et

une quarantaine de mains de la droite se sont levées contre.

Ainsi la Chambre a déclaré avoir confiance — confiance modérée, il est vrai — dans un gouvernement surpris deux fois en flagrant délit de mensonge et dont la complicité dans l'affaire Wilson est évidente.

Ce sont les coupables qui sont chargés d'ouvrir contre eux-mêmes une information judiciaire !

Ce résultat étrange s'explique aisément par l'état d'esprit qui se manifestait dans l'après-midi au Palais-Bourbon.

On parlait dans les couloirs de la fuite de M. Wilson, de la démission imminente de M. Jules Grévy.

On se demandait ce qu'il adviendrait si une crise présidentielle coïncidait avec une crise ministérielle.

On prévoyait une effroyable anarchie, l'émeute, la rentrée de Boulanger dictateur, etc., etc.

En somme, à part peut-être quelques radicaux intransigeants, personne ne voulait la mort du pêcheur, c'est-à-dire du cabinet.

Le vote d'hier a été inspiré par la peur. Ah ! si l'opposition conservatrice était fortement organisée !... Si elle était prête !...

J. DE GONTIER.

Élections sénatoriales de 1888

CONVOCAION DES ÉLECTEURS

Les ministres, dans le conseil tenu hier matin sous la présidence de M. Rouvier, ont décidé que les élections pour le renouvellement triennal du Sénat se feraient le jeudi 5 janvier prochain.

Les délégués des conseils municipaux seront élus le 14 décembre.

On remarquera que le jour fixé pour l'élection sénatoriale est, contrairement à l'usage suivi jusqu'ici, un jeudi au lieu d'un dimanche.

La loi en effet est muette à cet égard, elle ne fixe aucun jour spécial pour les élections sénatoriales. Toutefois, par analogie avec

les élections législatives, le gouvernement convoquait toujours les électeurs pour un dimanche.

Mais cette fois on s'est trouvé forcé par les délais légaux et les circonstances de renoncer à convoquer les électeurs pour un dimanche.

En effet, les sénateurs de la série sortante ont été élus le 5 janvier 1879. Leurs pouvoirs expirent donc le 5 janvier 1886. Le renouvellement, s'il avait été fixé à un dimanche, n'aurait pu se faire que le dimanche 4^e janvier, et l'on n'a pas voulu faire coïncider l'élection avec un jour de fête.

Quant au dimanche suivant, il ne pouvait être choisi parce qu'il était postérieur de trois jours à la date d'expiration des pouvoirs des sénateurs renouvelables.

Le conseil s'est donc déterminé hier matin, sur la proposition de M. Fallières, à fixer les élections sénatoriales au jeudi 5 janvier.

Le décret de convocation va être soumis à la signature du Président de la République.

LE DOSSIER

MENSONGES DU M. ROUVIER

L'Agence Havas, dans sa feuille de onze heures et demie, mercredi soir, a communiqué aux journaux la note ci-après :

« A propos d'un incident relatif à deux lettres produites au cours des débats de l'affaire des décorations, un journal du soir prétend que les pièces saisies au domicile de l'un des inculpés « auraient été pendant deux jours chez le président du conseil ».

« Cette assertion est matériellement inexacte. »

« A aucun moment le président du conseil n'a eu entre les mains ni les lettres dont il s'agit ni aucun document provenant de la saisie faite chez les divers inculpés. »

Cette note a été certainement rédigée par M. Rouvier lui-même. C'est une note officielle. Eh ! bien, c'est un mensonge.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

— Qu'y a-t-il donc ? demanda le vieux Michel.

— Nous n'en savons rien ; peut-être un homme à la mer !

— Regardez !... Regardez !...

Au même instant, on vit Beaugard s'élançant de l'avant et plonger vers le nord.

De grands cris furent de nouveau poussés sur la rive :

— Que fait-il ?... Il est perdu.

L'anxiété redevint extrême pendant quelques minutes.

Dans le Saint-Charlemagne, les passagers et le jeune marin étaient penchés à tribord et suivaient un drame que l'on ne pouvait deviner de la rive.

Sur la côte, toutes les poitrines étaient haletantes.

Tout à coup, on vit un autre homme se jeter à l'eau, à l'arrière du bateau.

C'était le patron, Julien Kyriole, qui allait aider Beaugard.

— Encore un ! murmura Lutscher. Ils vont tous y rester !

Au même instant il se retourna, s'entendant appeler par son nom.

C'était une dépêche qui venait d'arriver pour lui et qu'il parcourut à la hâte, avec les signes de la plus extrême surprise.

Mais, sans qu'il eut le temps de communiquer ses impressions à ses collègues, son attention fut attirée de nouveau vers la mer.

Beaugard et Kyriole avaient rejoint le Saint-Charlemagne, entraînant après eux un corps inerte qu'ils trouvèrent dans le bateau.

C'était le corps de Rouget.

Aussitôt Kyriole fit de nouveau signe à File-à-Voile, et quelques instants après le Saint-Charlemagne désarmé, à moitié brisé, entra dans le port et s'arrêtait à la jetée.

— A nous, maintenant, murmura le vieux Michel à l'oreille de Lutscher ; prenons garde qu'ils ne nous échappent !

Et avant même que Lutscher eût pu l'arrêter, il avait sauté dans la barque et levé la main :

— Au nom de la loi, je vous arrête !

La parole expira sur ses lèvres.

Il ne put achever et demeura muet.

Au fond de la barque était étendu Louis Rouget, les yeux éteints, la bouche entr'ouverte, pâle comme un mort, et autour de lui, pleurant et se désolant, se tenaient Jean Beaugard, Eugène Carrou, Pierre Faucheur et Kyriole.

A l'arrière, les deux femmes, à genoux, priaient pour celui qui allait mourir.

En apercevant ce spectacle, les marins du port ôtaient respectueusement leurs bonnets.

— Je ne sais pas si cet homme était un forçat, comme on le prétend, murmura l'Islandais en guise d'oraison funèbre, mais en tous cas il a bien fini !

Le vieux Michel domina son émotion et donna ses ordres, de ce ton déterminé qui lui était familier dans les grandes circonstances :

— Qu'on emporte Rouget à l'auberge, dit-il, il reviendra peut-être à la vie.

Aussitôt les matelots et les gendarmes s'élançèrent, saisirent Rouget, les uns par les pieds, les autres par la tête et l'enlevèrent sur le quai.

Jean Beaugard suivit le funèbre cortège sans prendre garde aux mains qui de toutes parts étaient tendues vers lui, ni aux acclamations dont il était l'objet.

Derrière lui venaient le Potard et Faucheur, accompagnant Jeanne Beaugard et Françoise Dugast, et après eux toute la foule qui amplifia place et s'arrêta devant le Jeune Marsouin, où l'on avait déposé le corps du forçat.

Cependant, Rouget-le-Braconnier n'était pas encore mort.

Après une demi-heure de frictions énergiques, il remua légèrement les lèvres et entr'ouvrit les

yeux.

— Il vit ! il vit ! s'écria le Potard. Mais l'illusion ne fut pas longue.

Le vieux Michel se pencha vers le visage de Rouget. L'ancien militaire avait gardé une connaissance exacte des signes qui annoncent la fin prochaine, et il hochait tristement la tête :

— Pauvre diable ! dit-il, il va mourir !

— Non, non, s'écria Faucheur en fermant les poings, il ne faut pas qu'il meure !

Le Potard, aussi pâle que son ami et retenant avec peine ses sanglots :

— Il mourra libre, au moins !

Beaugard se désolait.

— Que n'ai-je pu le sauver plus tôt ! Je lui devais la vie !

Le Potard lui serra la main silencieusement.

— Vous avez fait tout ce que vous pouviez.

A cet instant, les yeux mourants de Rouget se tournèrent avec fixité vers le brigadier de Durtal, qui commençait à être gagné par une émotion profonde. (A suivre.)

BOURSE DE PARIS

DU 10 NOVEMBRE 1887.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Rente 3 0/0: 80 90; Rente 3 0/0 amortissable: 83 50; Rente 4 1/2: 101 40; Rente 4 1/2 (nouvelle): 106 95; Obligations du Trésor: 311 **

En effet, nous lisons dans le compte rendu de la séance du samedi 5 novembre, publié par le Journal officiel :

M. ROUVIER :

« M. le ministre de la guerre était rentré à son poste. Dès son arrivée, je l'ai mandé, JE LUI AI REMIS LE DOSSIER, QUE JE TENAIS DE M. LE PRÉFET DE POLICE, et je l'ai prié de s'expliquer avec l'officier général dont il s'agit et de prendre vis-à-vis de lui les mesures disciplinaires que les circonstances commandaient, sauf à voir quelle était la suite judiciaire que cette triste affaire pouvait comporter. »

SCANDALES

Nous sommes bien réellement entrés dans la période des scandales, et Dieu sait quand nous en sortirons ! La journée d'avant-hier a amené des révélations particulièrement graves. Il a été établi au cours des débats de l'affaire Caffarel que M. Wilson, malgré tous ses démentis, était en correspondance régulière avec la Limouzin ; il est établi par cette correspondance que la décoration de certains personnages, la nomination du général Thibaudin aux fonctions de commandant d'un corps d'armée, étaient l'objet des négociations entamées par le gendre du chef de l'Etat avec celle que le substitut Lombard a flétri avant-hier du nom d'« aventurière. »

M. WILSON ET M^{me} LIMOUZIN

Voici le texte des lettres lues mercredi à l'audience du tribunal correctionnel par le substitut :

(La première, que nous avons reproduite hier, concerne la nomination de M. le général Thibaudin au commandement d'un corps d'armée.)

CHAMBRE des DÉPUTÉS 27 juin 1884.

Madame,

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je recevrai avec plaisir M. le docteur Delteil.

Dites-moi s'il a déjà été l'objet d'une proposition pour la croix et auprès de quel ministre.

Recevez, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux. WILSON.

7 septembre 1885.

A Monsieur Limouzin, avocat.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée.

Je fais les démarches que vous désirez. WILSON.

Madame,

M. Wilson me charge de vous prier de vouloir bien venir le voir demain jeudi à l'Elysée.

Recevez, etc.

Signature d'un secrétaire de M. Wilson.

Suivent, dans le dossier, des pièces saisies chez M^{me} Limouzin, de nombreuses circulaires imprimées de M. Wilson.

M. WILSON ET M^{me} RATAZZI

Voici les lettres lues avant-hier à l'audience ; plusieurs ont été passées sous silence :

Madame,

M. Wilson me charge de vous dire qu'il vous recevra mercredi prochain.

Agréez, etc.

(Illisible.)

Madame,

Le ministre des postes auquel j'ai écrit pour recommander votre mari m'écrit qu'il est impossible de le faire rentrer à Paris.

En cas de vacances, le ministre fera son possible pour le changer de résidence.

Recevez, etc.

WILSON.

Madame,

Je vous transmets les lettres que M. Wilson a reçues au sujet de M. Ratazzi. Il vous prie de venir le trouver demain à l'Elysée.

Recevez, etc.

MARTINEAU.

M. Ratazzi fut nommé à Tours.

Madame,

J'ai à vous parler des diverses affaires que vous m'avez recommandées, et notamment de la titularisation de M. Baur.

Venez me voir à onze heures, mercredi.

Amenez votre sœur.

Recevez, Madame, mes salutations les plus empressées.

Signé : WILSON.

Le dossier de M^{me} Ratazzi contient, en outre, comme celui de M^{me} Limouzin, de nombreuses circulaires et lettres d'audience de M. Wilson.

Le bruit courait hier dans la soirée dans les cercles parlementaires que l'incident relatif aux lettres de M. Wilson occasionnerait une interpellation à la Chambre ; l'incident est très commenté comme pouvant amener une crise ministérielle et même une crise présidentielle.

M. GRÉVY ET M. WILSON

Nous lisons dans le Paris :

« On avait dit que sitôt l'enquête votée, M. Wilson quitterait le palais où il n'aurait jamais dû s'installer. L'enquête est votée, M. Wilson est toujours là. Il a pensé probablement qu'à l'exemple des malfaiteurs vulgaires qui ne se croient jamais si bien cachés qu'à Paris, il ne serait nulle part aussi bien dissimulé que dans la pleine lumière d'une résidence officielle. »

« Le moyen, pour un magistrat, de prendre l'initiative d'une poursuite ou seulement d'une information contre un député à qui l'immunité parlementaire ne suffit pas et qui s'attribue par surcroît l'immunité présidentielle ! »

« Le moyen, pour un policier, de recommencer faubourg Saint-Honoré le coup de l'avenue de Wagram ! »

« Ce ne serait vraiment par la peine d'avoir si patiemment échafaudé toute sa fortune sur la situation que le parti républicain a généreusement faite à l'un de ses »

vétérans, pour perdre en un seul jour, par un démenagement intempestif, le bénéfice moral et matériel de ce voisinage protecteur. »

« Aussi, n'avons-nous pas la naïveté de nous étonner de cette cohabitation obstinée, de la part du personnage compromis. De la part du Président, elle nous surprend toujours. »

« M. Grévy est un avocat blanchi sous la robe. Il doit savoir mieux que personne à quoi s'en tenir sur le compte de son client, — je veux dire de son gendre. »

« Il a pu se demander, par exemple, comment il se fait que les accusations les plus graves ayant été lancées contre M. Wilson, celui-ci n'en ait pas demandé compte à ses adversaires. Il n'a pas manqué d'étudier le dossier, de peser le pour et le contre, et de donner sa consultation, gravement, comme il convient, — car il y a des gens qui font tout gravement, même les injustices. »

« S'il s'est tu, s'il n'a pas mis son bon ami Daniel en demeure de poursuivre ses calomnieux, c'est donc qu'il n'a pas cru à l'efficacité de la poursuite ? c'est donc qu'il croit à la culpabilité de son gendre ? — Alors comment peut-il le garder auprès de lui ? »

« Vraiment, on finira par perdre toute réserve et par manquer à la promesse qu'on s'était faite de laisser soigneusement en dehors de cette laide affaire l'homme qui a l'honneur de présider aux destinées du pays. »

SCÈNES RÉVOLUTIONNAIRES

Les obsèques d'Eugène Pottier, ancien membre de la Commune, à Paris, ont donné lieu à divers incidents dont nous avons déjà dit quelques mots.

A une heure, 2,000 personnes stationnaient devant la maison mortuaire, 2, rue de Chartres, au coin du boulevard de la Chapelle. Dans un coin et devant un arrière-bâtiment de six étages, véritable cité ouvrière, était installée une table avec un registre, où venaient s'inscrire les révolutionnaires. Les onze conseillers municipaux du parti révolutionnaire, M. Clovis Hugues, député, et les principaux représentants de toutes les nuances du parti révolutionnaire étaient présents.

A une heure un quart arrivait le corbillard des indigents. Au moment où nombre d'assistants arrivaient dans la cour, on entendit des cris : « Au secours ! Les misérables ! » Tout le monde se porta alors vers la rue, et l'on vit une escouade de gardiens de la paix qui débouchait de la rue de Chartres et se précipitait sur un homme qui portait une hampe entourée de papier de journal. C'est sur l'ordre de M. Honorat, inspecteur divisionnaire, que les gardiens s'emparaient de cette hampe. Dans la bagarre, M. Joffrin, conseiller municipal, a été bousculé. Comme il s'en plaignait à M. Honorat, des propos assez vifs furent échangés, et, finalement, M. Honorat intima à deux gardiens l'ordre d'emmener au poste »

Saint-Vincent-de-Paul M. Joffrin.

Peu de temps après, rue de Chartres, une nouvelle bousculade s'est produite et les gardiens de la brigade centrale sont intervenus. Les agents ont dégainé. MM. Clovis Hugues et Vaillant ont failli être conduits au poste. Plusieurs arrestations ont été opérées. Voyant la bagarre, les gardiens de la paix qui étaient restés sur le boulevard se sont précipités au secours de leurs collègues le sabre à la main.

Le cortège est devenu extrêmement tumultueux, et là encore des arrestations ont été opérées. Enfin, à deux heures, le cortège se mettait en marche. Derrière le corbillard, M^{me} Pottier, ses deux fils, Louise Michel, Léonie Rouzade, Henri Rochefort, Vaillant, etc. De chaque côté, les gardiens de la paix formaient la haie.

Chaque fois que le cortège arrivait à une grande artère, place de la Villette, rue de Belleville, etc., les révolutionnaires, parmi lesquels l'ex-général Eudes, poussaient les cris de : Vive la Commune ! Il était trois heures lorsqu'on est arrivé au cimetière du Père-Lachaise. A l'intérieur, deux drapeaux rouges ont été déployés dans le cortège. Près du caveau provisoire on a été déposé le cercueil, des discours ont été prononcés par les citoyens Legrandais, Longuet, Chabert, Fournière, Chauvière, Guesde, Eudes, Goullé et Ernest Roche.

L'affaire de mardi a inspiré au *Cri du Peuple* le cri suivant :

« Depuis l'affaire du Père-Lachaise, pareil scandale ne s'était produit. »

« Les voleurs sont libres, les assassins opèrent dans Paris sous l'œil vigilant de la police ; Wilson est libre, Lefebvre-Roncier est conseiller municipal ; mais il n'est plus permis aux révolutionnaires de conduire au cimetière le cadavre d'un ancien membre de la Commune. »

« Il fallait bien tenter de détourner l'attention publique des sales tripotages Caffarel-Wilson ! »

« Des brigands sont aujourd'hui maîtres de la France et de la République. »

« Quand le peuple en aura assez, il faudra bien qu'il se décide à agir et à répondre à de semblables attaques par la force, pour le salut même de la République menacée, pour l'avènement de la Révolution. »

MM. Lavy et Joffrin ont adressé à la rédaction du *Cri du Peuple* la lettre suivante :

« Paris, 8 novembre, 8 heures soir. »

« Chers amis, »

« Il y a quelques jours, M. Gragnon nous vantait l'urbanité de ses agents ; il nous lisait, de sa voix la plus aimable, des instructions pour leur recommander le calme et les égards envers le public. »

« Aujourd'hui, sans provocation aucune, un des sbires du même Gragnon, le sieur Honorat, soudard à la tête de gommeux, a fait assommer des citoyens par les brutes dont il est le digne chef ; il a fait bousculer et rouer de coups des conseillers et un député, et envoyé l'un de nous au poste sous »

grand : ce n'étaient que bravos, applaudissements et rappels. Disons aussi que la salle était un peu boueuse. »

M. Veillet, dans le personnage de Joël, a eu de la chaleur, de la passion, de l'éloquence, mais il côtoie parfois le mélodrame de trop près. M. Taysse a joué le rôle d'Aramis avec noblesse et en a rendu avec talent l'ambition peu scrupuleuse. M. Molivier a été un Petit-Renaud gai, amusant et pétillant d'esprit gascon. M. Davalis a donné un cachet de naturel au bon type de Bazin que Dumas nous avait si finement esquissé dans les *Mousquetaires*. M. Wilfrid nous a représenté un Louis XIV d'une assez bonne distinction. »

Du côté des femmes, les rôles étaient bien tenus. M^{me} Filo d'Argile, qui est bien disante, a rendu avec intelligence la physionomie de Françoise d'Aubigné. M^{me} Sabia a bien dit son rôle d'Aurore de la Tremblaye dans lequel elle s'est montrée gracieuse et touchante. M^{me} L. Carré a été très séduisante dans son rôle de cantinière. Enfin, tout le personnel de la troupe a contribué au succès de la soirée, qui aura sans doute une répétition, car un grand nombre de personnes n'ont pu, faute de places, assister à cette première représentation. »

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LE FILS DE PORTHOS

Qui de nous n'a tressailli d'enthousiasme en lisant les prouesses des héros légendaires d'Alexandre Dumas, les célèbres mousquetaires : Athos, Porthos, Aramis et d'Artagnan ? C'est qu'ils sont bien vivants ces compagnons héroïques qui s'en vont battant l'estrange, le panache au vent, la rapière au côté et drapés dans leur longue cape, venant les rois, sauvant les reines, défendant les belles demoiselles, redressant les torts et châtiant les félons. Comme nous aimions Athos avec son air de grandeur, Aramis avec son élégance, Porthos avec sa verve et sa vigueur, d'Artagnan avec sa nature fine et ingénieuse ! Cette trilogie des *Trois Mousquetaires*, de *Vingt ans après*, du *Vicomte de Bragelonne*, si exubérante de vie, de verve, de mouvement, qui a distrait plusieurs générations, a été aussi un riche filon pour les écrivains de l'école du roman historique qui ne voient le plus souvent dans les événements que les grands effets produits par les plus petites causes. Le nom d'un des héros de Dumas, choisi comme titre de sa pièce, a porté bonheur à Mahalin et a suffi pour lui attirer la faveur du public.

L'action du drame, le *Fils de Porthos*, se passe »

sous Louis XIV. Deux des mousquetaires que nous connaissons, Aramis et Porthos, ayant pris part à Belle-Isle à la conspiration de Fouquet, ont été exilés : Aramis est passé en Espagne et Porthos a disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu ; mais ce dernier a laissé un fils, Joël, qui, au moment où commence le drame, se rend à Paris pour y chercher un nom. En route, il délivre des mains des brigands deux voyageuses, une veuve, Françoise d'Aubigné, une jeune orpheline, Aurore de la Tremblaye, qui va demander justice au roi, et l'ambassadeur d'Espagne, qui n'est autre qu'Aramis.

L'ambassadeur, comptant sur la beauté de l'orpheline pour obtenir les bonnes grâces de Louis XIV, introduit la jeune fille à la cour, la fait nommer dame d'honneur de la reine et la marie avec Joël que le roi crée chevalier de Loc-Maria et lieutenant dans la compagnie des bombardiers commandés par Petit-Renaud.

A peine la cérémonie du mariage est-elle accomplie que Joël reçoit l'ordre de se rendre à l'armée qui est campée devant Fribourg. Le jeune officier s'introduit dans la ville, sous un déguisement, hisse dans la forteresse les soldats de sa compagnie et s'empare de la ville. Pour le récompenser de sa vaillance, le général en chef l'envoie à Saint-Germain porter au roi les drapeaux pris sur l'ennemi. Son arrivée inattendue sauve sa femme du »

piège tendu à son honneur, et le roi, reconnaissant envers le courageux officier qui lui a donné Fribourg, le nomme gouverneur d'une des belles provinces du royaume.

Parmi les scènes animées qui ont produit le plus d'effet, nous pouvons citer : le duel de Joël et du bombardier Petit-Renaud, dans la taverne ; l'arrestation du coche de Nantes par le bandit Asdrubal, et la délivrance des voyageurs par le brave Breton ; la partie d'escrime dans les jardins royaux où Joël tue un mousquetaire ; l'évasion et la mort de l'empoisonneur à la Bastille ; les péripéties de la prise de Fribourg ; — c'est dans ce tableau qu'un cheval, en caracolant, est tombé sur son cavalier qui n'a pu dégager son pied de l'étrier, et que M^{me} Carré, la cantinière des bombardiers, saisie de frayeur, s'est évanouie sur la scène ; — enfin le duel où Aramis dit à Joël qu'il va le tuer avec le coup de Porthos, quand le jeune officier lui crie : C'est mon père !

Ce drame est rapide et fermement conduit ; il abonde en situations frappantes et en tableaux pittoresques ; aussi l'intérêt n'y languit pas un seul instant. Quant à l'originalité, elle est moins accentuée : l'épisode de M^{me} de la Tremblaye se trouve dans le roman, l'*Aventurier Maurevers*, et le personnage d'Aramis a beaucoup de rapports avec celui de José de Santarem dans *Don César de Bazan*. Quoi qu'il en soit, le succès a été très »

la grêle des injures et des grossièretés de ses agents. Une femme a été frappée et foulée aux pieds par ces misérables. Elle portait des fleurs rouges...

Qu'est devenue la parole de M. Graugon ?

Il faudra bien que nous sachions demain, à l'Hôtel de Ville, si c'est lui qui a donné des ordres ; et si, après avoir fait notre devoir comme conseillers, nous ne parvenons pas à obtenir que les policiers abandonnent les assommades et les assassinaux aux aspirants au bagne ; si la vie des citoyens, si le mandat de représentant ne comptent pour rien devant les fauves de la police, nous n'aurons plus qu'à engager chacun à défendre ses droits et sa vie par tous les moyens en son pouvoir.

Bien à vous et à la Révolution sociale.
A. LAY. J. JOFFRIN.

Voici les paroles que M. Joffrin a prononcées dimanche, dans le meeting de la salle Léviss :

Il paraît que le directeur de l'Intransigeant, pour faire monter son tirage, organise une manifestation en l'honneur de Boulanger. Les ouvriers savent ce qu'il faut penser de ce général. Toujours les soldats se sont plu à fusiller le peuple. Boulanger fera un jour ou l'autre ce qu'il a déjà fait en 1871. Si Rochefort veut le faire triompher à son retour de Clermont-Ferrand, il faut qu'il trouve à qui parler. Tous les ouvriers de Paris seront là pour siffler celui qu'accablent les niais mêlés aux assoiffés de dictature.

LA CONVERSION

Le Journal officiel a publié, en même temps que la loi sur la conversion, un arrêté du ministre des finances, déterminant les mesures d'exécution de cette loi.

En voici un exposé :

Les propriétaires de rentes 4 1/2 p. 100 (ancien fonds) ou de rentes 4 p. 100 qui voudront être remboursés devront en faire la demande et effectuer en même temps le dépôt de leurs titres, du 14 novembre jusqu'au 23 novembre 1887 inclusivement.

Les demandes seront reçues, savoir :

1° A Paris, à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli ;

2° Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Les rentes dont le remboursement n'aura pas été demandé dans les délais mentionnés ci-dessus seront converties en rentes 3 p. 100 à raison de quatre-vingt-trois centimes trois millièmes (0 fr. 833) de rente 3 p. 100 pour un franc (1 fr.) de rente 4 1/2 p. 100, et de quatre-vingt-treize centimes sept millièmes (0 fr. 937) de rente 3 p. 100 pour un franc (1 fr.) de rente 4 p. 100.

Les détenteurs de rentes 4 1/2 p. 100 ou de rentes 4 p. 100 converties qui désireront user du droit de préférence qui leur est réservé et obtenir en 3 p. 100 la somme de rente dont leur inscription a été réduite par la conversion devront, dans le même délai de dix jours, effectuer le dépôt de leurs titres et souscrire l'engagement d'acquitter le versement du prix de la rente complémentaire à laquelle ils ont droit.

La rente souscrite devra être égale à la différence entre la rente du 4 1/2 p. 100 ou 4 p. 100 présentée à la conversion et la rente 3 p. 100 attribuée en échange, déduction faite des fractions de francs.

Il ne sera pas admis de souscription inférieure.

Ces rentes seront remises au taux de quatre-vingts francs dix centimes (80 fr. 40) par trois francs (3 fr.) de rente et porteront jouissance du 1^{er} janvier 1888.

Le versement du prix des rentes sera effectué comme il suit :

A titre de garantie, au moment du dépôt des titres à convertir.	18 f. »	par 3 f. de rente.
Le 1 ^{er} avril 1888.	30 f. »	—
Le 1 ^{er} juillet 1888.	32 f. 10	—
Total.	80 f. 10	par 3 f. de rente.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 novembre.

Les cours de nos rentes ont encore fléchi aujourd'hui et reculent : 3 0/0, 80.90 ; 4 1/2 0/0, 107.10.

L'action du Crédit Foncier cote 1,370. On vient

de détacher un coupon de 7.50 sur les obligations foncières 1879 ramenées à 375 fr., c'est-à-dire encore remboursables avec les cours actuels avec une prime de 25 fr. Les obligations 1885 font 456 francs et jouissent par conséquent d'une prime de 44 fr.

La Société Générale se maintient solidement à 450. La ratification du traité de la société au sujet du port de Callao aura certainement une heureuse influence sur les cours.

La Banque d'Escompte se négocie à 458.

Les Dépôts et Comptes Courants viennent de détacher un coupon de 7.50 et cotent 602.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

L'émission des Obligations Foncières de la République Argentine qui a lieu le 15 novembre est d'autant mieux accueillie que la garantie en paraît absolument satisfaisante. Cette garantie repose d'une part sur les hypothèques consenties, d'autre part sur le capital de la société qui est de 20 millions de francs, enfin d'une troisième part sur la garantie du gouvernement de la province de Santa-Ré dont la situation financière est brillante et le crédit de premier ordre. La souscription offre donc aux capitaux disponibles un emploi des plus avantageux et d-s plus rémunérateurs.

Nombreuses demandes sur les Polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Le Panama cote ferme 322.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

Le général Schmitz, qui avait été mis, l'an dernier, en non-activité comme commandant du 9^e corps, va être appelé à faire partie de la commission mixte des travaux publics.

Pendant le siège, M. Schmitz était chef d'état-major de la défense de Paris.

Les généraux de Miribel et de Galliffet, membres du conseil supérieur de guerre, sont nommés à ce titre membres de la commission supérieure de classement des officiers généraux.

Le conseil supérieur de la guerre est composé de MM. Wolff, commandant le 7^e corps ; Dillot, commandant le 4^e corps ; Février, commandant le 6^e corps ; Saussier, gouverneur de Paris ; Bressonnet, président du comité du génie ; de Carrey de Belle-mare, commandant le 9^e corps ; Lewal, commandant le 2^e corps ; de Galliffet et de Miribel.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PHYLLXERA

Le préfet de Maine-et-Loire, considérant que l'existence du phylloxera a été officiellement constaté sur le territoire des communes ci-après désignées :

Arrondissement d'Angers. — Bouchemaine, La Possonnière, Luigné, Saulgé-l'Hôpital, Allègre-Notre-Dame, Les Allèdes, Brissac, Quincé, Vauchréien.

Arrondissement de Saumur. — Saumur, Noyant-la-Plaine, Le Thourel, Lourdes-Rochemier, Denezé, Louerre, Dampierre, Chacé, Artannes.

Arrondissement de Baugé. — Morannes, Longué, Blou, Vieil-Baugé.

Arrondissement de Cholet. — La Pommeraye, Montjean, Landemont, Liré.

Déclare absolument interdits, hors du territoire de ces communes, le transport et l'exportation des plants et débris de vigne, des raisins de vendange, des mares de raisin, des échelas et tuteurs déjà employés, des composts, terres et terreaux qui en proviendraient.

Les objets saisis en contravention au présent arrêté seront détruits aussitôt et sur place, par le feu, avec leur emballage, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi du 45 juillet 1878 — 2 août 1879.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le service d'hiver de la compagnie d'Orléans commencera le 14 novembre courant.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Sont nommées institutrices titulaires :

M^{lles} Roulier, à Rou-Marson ; Razin, à Noyant-la-Plaine.

M. Maurice Lachèse, étudiant de la Faculté des Sciences d'Angers, fils de M. La-

chèse, imprimeur, vient de subir avec succès, en Sorbonne, les épreuves de la licence ès-sciences mathématiques.

Ce n'est pas à Maulévrier, comme nous l'avons dit d'après un de nos confrères, mais à Dijon, en 1824, qu'est né le nouvel évêque de Belley, M^r Bougaud, précédemment curé de Notre-Dame de Cholet.

UN DRAME A MARTIGNÉ-BRIAND

M. Rousse, notaire à Martigné-Briand, était allé, le 21 octobre dernier, chez le nommé Victor Hammeau, journalier à Martigné, recevoir un acte de cession de droits successifs.

Le 6 novembre, Hammeau s'est présenté à l'étude de M. Rousse et lui a dit qu'il venait le payer. Mais dès qu'il a été assis, il a dit au notaire qu'il voulait que l'acte fût cassé. Le notaire lui a fait observer que c'était impossible. — « Eh bien ! s'il en est ainsi, mon petit bonhomme, a repris le client, je vais te faire ton affaire, tu es un homme mort. »

En prononçant ces mots, Hammeau sortait un stylet et s'élançait sur le notaire qui n'eut que le temps de jeter une chaise au-devant de cet homme et de prendre la fuite en criant : « A l'assassin ! »

La domestique du notaire s'empressa d'aller prévenir la gendarmerie. En même temps Hammeau s'esquivait par le portail de la cour après avoir fait sauter le cadenas qui le fermait, et prenait au pas de course la route de Tigné.

La gendarmerie se mit à sa poursuite ; ce que voyant, notre homme prit la fuite à toutes jambes à travers champs.

Après une course de deux kilomètres, le gendarme Néel, arrivé à trois mètres de lui, le somma de s'arrêter. Hammeau obéit, mais se retournant vivement, il porta un coup de poignard au gendarme qui fut assez heureux pour éviter le coup, et, se jetant sur ce forcené, il le saisit et put le maintenir non sans avoir reçu quelques coups de poing.

Sur ces entrefaites, le gendarme Pécu-seau arriva au secours de son camarade, et ils désarmèrent cet individu qui fut conduit à la chambre de sûreté de la brigade, après lui avoir enlevé tout ce qu'il avait sur lui.

Lorsque, quelques heures après, le brigadier a voulu ouvrir la porte de la chambre de sûreté, il a trouvé une résistance et, après avoir pu pénétrer dans l'intérieur, il a aperçu Hammeau pendu au gond supérieur de la porte à l'aide d'une ceinture bernaise en toile que cet homme avait sur le corps.

Les gendarmes ont décroché le pendu, ont essayé de le rappeler à la vie et ont prévenu le docteur Ruais, qui n'a pu que constater le décès.

Les parents ont réclamé le corps et l'ont fait inhumer. Cet homme s'adonnait à la boisson, et il a dû agir sous l'empire d'un accès alcoolique. (Patriote.)

M. NEVEU. — L'Union de l'Ouest publie les lignes suivantes :

« Un journal annonce, et d'autres répètent à l'envi, que M. Neveu, ancien directeur du théâtre à Angers, et basse chantante d'opéra, n'a pas été heureux à Rouen. Il a été refusé après ses débuts. »

Cela prouve que les Rouennais ont une manière de sentir qui diffère de celle des Angevins, et que l'opinion varie suivant la longitude et la latitude. *Dona è mobile !* C'est un accident, qui ne prouve rien contre M. Neveu, dont le talent de chanteur et les qualités musicales ne peuvent être contestées. Il devra aussi consoler d'autres débutants moins connus et les rassurer contre les rudes de la critique, entraînés quelquefois à exagérer les imperfections par préoccupation de l'absolu dans le beau. Les Rouennais, nous en sommes sûrs, reviendront sur leur première impression, qui n'est pas toujours la bonne. — *Philinte.* »

Un correspondant de Rouen écrit à une feuille musicale :

« M. Augier, basse chantante, est de beaucoup inférieur à M. Neveu et sous tous les rapports. M. Neveu ayant été refusé, on peut donc conclure que M. Augier ne sera pas plus heureux. »

Ajoutons que presque tous les principaux artistes du théâtre de Rouen ont eu le sort de M. Neveu. Aussi, les débuts continuent-ils sur cette scène.

LA FLECHE. — Samedi dernier, le sieur Séneret, Auguste, journalier à La Flèche, a été mordu par un chat qui s'était jeté sur lui.

Un vétérinaire a constaté que cet animal était enragé et il l'a fait abattre.

Séneret est parti pour Paris, afin de recevoir les soins de M. Pasteur.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 13 novembre 1887, à 1 h. 1/2,

GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE

FESTIVAL MOZART

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} BOIDIN-PUISAIS M. Jean DELVOYE

Soprano de la Société Baryton

des Concerts et des Concerts du Grand-Théâtre

Lamoureux. d'Angers.

Programme

Symphonie en mi-bémol. — Adagio-allegro. —

Andante. — Menuetto. — Finale.

Les Noces de Figaro. — Air de Figaro, chanté

par M. DELVOYE.

La Clémence de Titus. — Air de Vitellia, chanté

par M^{me} BOIDIN-PUISAIS. — Cor de basse, M.

MOLÉ (1^{re} audition à Angers).

La Flûte enchantée, ouverture.

Sérénade de Don Juan, chantée par M. DELVOYE.

Les Noces de Figaro. — Grand air de Suzanne,

chanté par M^{me} BOIDIN-PUISAIS.

Quintette en la (largo). — Clarinette et

orchestre à cordes. — Clarinette, M. MOLÉ.

Duo de Don Juan. — Don Juan, M. DELVOYE. —

Zerline, M^{me} BOIDIN-PUISAIS (1^{re} audition à nos

concerts).

Marche turque.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

M. DOUKSNEK — ÉPICERIE CENTRALE

— prévient les amateurs de Choucrouts qu'il

doit en recevoir de Strasbourg vers le 25

courant.

RHUM CARDINAL

1^{re} MARQUE MARTINIQUE

83, quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS PARTOUT.

Bonnes conditions.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER

& à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant

le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération

du SANG. Il convient à toutes les personnes

d'une constitution languissante ou affaiblies par

le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 12 novembre,

Mignon, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux,

musique d'Ambroise Thomas.

Dimanche 13 novembre,

MATINÉE A 1 HEURE 1/2

Le Fils de Porthos, grand drame en 14 tableaux.

LE SOIR

La Mascotte, opérette en 3 actes.

Galathée, opéra-comique en 2 actes.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉR

LUNDI 14 Novembre 1887,

FAUST

Opéra en 5 actes et 9 tableaux,
paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier,
musique de GOUNOD.

Distribution :

Le docteur Faust..... MM. Delmas.

Méphistophélès..... Boussa.

Valentin..... Delvoye.

Wagner..... Dorer.

Marguerite..... M^{lles} Fincken.

Siébel..... Dour.

Dame Marthe..... Rita Lelong.

Gardes, peuple, vieillards, étudiants, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,

rue de la Comédie.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — PLACE DU RALLIEMENT — ANGERS

Maison principale : PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la Saison

PANTALONS pour hommes, 9,50, 15, 25 et au-dessus.
COSTUMES COMPLETS pour hommes, 35, 45, 60 et au-dessus.
Choix considérable de COSTUMES pour enfants, 14, 20, 30 et au-dessus.

COSTUMES COMPLETS habillés, 55, 65, 75 et au-dessus.
PARDESSUS NOUVEAUTÉ, très soignés, 35, 55, 65 et au-dessus.
PARDESSUS pour enfants, 15, 20, 25, 30 et au-dessus.

Bonneterie, Chemises, Gants, Lingerie, Cravates, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Articles de Voyage, Couvertures, etc., etc.

LIVRÉES, VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

RAYON SPÉCIAL DE DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURE

FOURRURES

PEAUX DE CHÈVRES

Envoi franco contre remboursement au-dessus de 25 francs.

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, et DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Sur baisse de mises à prix DE

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

Plusieurs pièces de Terre, sur l'une desquelles se trouve une Grange avec un Pressoir garni de ses ustensiles, et une petite Ecurie, le tout dépendant des successions bénéficiaires des ci-après nommés, Et situé commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 4 décembre 1887, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M^{me} Anne Rondenet, épouse sans profession dûment autorisée de M. René Vallée, cultivateur, avec lequel elle demeure à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau ;
2^o M. François Pinson, cultivateur, demeurant aux Loges, commune de la Breille ;
3^o M. Louis Pinson, cultivateur, au même lieu ;
4^o M. Pierre Pinson, cultivateur à Villebernier, agissant les sus-nommés en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire, pour moitié, de M. Emile Rondenet, en son vivant, meunier au moulin du Bellay, commune d'Allonnes, où il est décédé le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept ;
Et encore de :

1^o M. François Coulon, cultivateur à la Motte, commune de Varennes-sous-Montsoreau ;
2^o M^{me} Louise Coulon, veuve de M. Etienne Audineau, rentière, demeurant à la Grande-Dima, commune de Varennes-sous-Montsoreau ;
3^o M^{me} Marie Coulon, veuve de M. Jean Besnard, ladite dame propriétaire, demeurant à la Suze, commune de Varennes-sous-Montsoreau ;
Agissant, les sus-nommés, en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire de M^{me} Renée Coulon, sans profession, veuve de M. Jean Rondenet, décédée en son domicile au moulin du Bellay, commune d'Allonnes, le

dix juillet mil huit cent quatre-vingt-sept ;

Agissant en outre, comme ayant accepté du chef de ladite dame sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. Emile Rondenet, son fils, sus-nommé et précédé, dans laquelle elle était fondée pour moitié ;

Ayant tous, les sus-nommés, M^e Louis ALBERT pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Varennes-sous-Montsoreau

1^{er} Lot.

Un morceau de terre, situé à Flacé, sur lequel existe une grange ou se trouve un pressoir et ses ustensiles et une écurie ; d'une contenance de cinquante-deux ares treize centiares, porté au cadastre sous les n^{os} 322 p, 337, 338, 339, 340 et 341, section K, joignant au levant l'immeuble ci-après formant le deuxième lot, au midi celui formant le troisième lot, au couchant un chemin, au nord Besnard et Carré.

Mise à prix 1,800 fr.

2^e Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant trente-six ares trente-deux centiares, porté au plan cadastral sous les numéros 319, 320, 321 et 322 p, joignant au levant Ory, au midi le troisième lot, au couchant le premier lot et au nord Ory.

Mise à prix 1,000 fr.

3^e Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant vingt-six ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le n^o 257 section K, joignant au levant Millerand, au midi Reneaume, au couchant le chemin de Flacé à Mongeville et au nord les premier et deuxième lots.

Mise à prix 800 fr.

4^e Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, d'une contenance de dix-sept ares, cinquante centiares, affilé de quatre rangées de vigne et d'arbres fruitiers, joignant au levant et au midi Besnard, au couchant un chemin, et au nord Corbineau.

Mise à prix 150 fr.

5^e Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant vingt-six ares, porté au plan cadastral sous les n^{os} 335 et 356, section K, joignant au levant et au midi Corbineau, au couchant un chemin et au nord David.

Mise à prix 250 fr.

6^e Lot.

Un morceau de terre, au même lieu, contenant quatre ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le n^o 360, section K, joignant au levant Carré, au midi Langlois, au couchant un chemin et au nord Vincent.

Mise à prix 40 fr.

Total des mises à prix 4,040 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes ;

Soit à M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 10 novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, n^o case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

A LOUER

MAISON NEUVE

Très confortable,

12, rue de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (787)

A LOUER PRÉSENTMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la boire,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

C^{ie} DU CANAL DE PANAMA

Avis aux Actionnaires.

La Compagnie est complètement étrangère aux divers syndicats qui sollicitent des envois de titres, et elle décline à cet égard toute responsabilité.

Le secrétaire général,
H. BOUDET.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Saumur, Imp. P. GODET.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Tissage mécanique et à la main

TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES

RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

EPICERIE PARISIENNE

Mon IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75
— première qualité..... » 90
— Perle, qualité extra..... 1 »
— à trous..... » 95
BOUGIE de l'Etoile..... 1 20

Hors l'Océroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.